

Le **09 juin 2021** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 04 juin 2021 par le Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Benoît RAVON, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DES 07 ET 17/04/2021

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent les PV des réunions des 07 et 17/04/2021

Mme le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la question d'un don à la commune de Romilly la Puthenaye pour la reconstruction de son église ravagée par un incendie.

Les membres du Conseil à l'unanimité acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

CLECT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (DELIB 2021-S05-D1)

Ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse

Transfert du Programme de Réussite Educative

Adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la CLECT doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un EPCI issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs.

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci. Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Après étude, les membres du Conseil municipal **ADOPTENT** à l'unanimité le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif : La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC (attribution de compensation) provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative : La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

RECENSEMENT (DELIBERATION 2021-S05-D2)

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

M Bruno SAUVAGE, initialement retenu, reste volontaire pour la réalisation de l'enquête.

Le Conseil à l'unanimité retient à l'unanimité la candidature de M SAUVAGE qui est nommé coordonnateur communal et agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2022. M SAUVAGE sera rémunéré sur la base de la dotation de de l'INSEE avec possibilité d'ajustement à la hausse. Il est soumis pour sa protection sociale à la réglementation du régime général de la sécurité sociale.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2021-S05-D3)

Les factures du cabinet d'architecture pour la réalisation du terrain multisports doivent être mises au compte 2315 (installations en cours) et non au chapitre 21. Le montant de la lettre de mission s'élève à 15 288€ TTC. Le Conseil décide de procéder à une modification du budget avec l'ouverture de crédits supplémentaires au compte 2315 de 20 000 € et la réduction du même montant sur le compte 61522

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2021

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments	-20 000,00
23	2315	38	Installations en cours	20 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	20 000,00
Total				20 000,00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	20 000,00
Total				20 000,00

Concernant l'emplacement du multisport, M Fer fait part de ses inquiétudes sur son emplacement et rapporte les différentes plaintes dans d'autres communes avec pour conséquence le démontage du complexe pour causes de nuisances (nuisances sonores et point de rencontre de mauvaises fréquentations)

M Bureau invite à la rédaction d'un règlement d'utilisation précis pour permettre les interventions nécessaires.

La commune n'a aucun autre terrain pouvant accueillir le multisport qui selon les plans devra être ramené de 4-5 mètres vers la route.

Par ailleurs, il est à noter que nous n'avons pas reçu de retour sur notre demande de DETR pour ce projet. Selon appel téléphonique dans les services concernés, notre dossier ne serait pas retenu cette année ce qui ramènerait le coût à charge pour la commune à 50 % soit environ 75 000 €. Doit-on le réaliser quand même ou le représenter l'année prochaine sachant que la facturation du cabinet d'architecte est réalisée à l'avancement du projet ?

Le Conseil décide de mettre le projet en pause, de représenter le dossier l'année prochaine pour demande de DETR, de procéder en attendant à la déclaration préalable de travaux et enfin de rédiger une enquête auprès de la population.

SUBVENTION – DON A ROMILLY LA PUTHENAYE (DELIBERATION 2021-S05-D4)

L'église de Romilly la Puthenaye a été ravagée par un incendie le 17 avril dernier. L'Union des Maires et des Élus de l'Eure s'est fait l'écho auprès des mairies de la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine pour la défense du patrimoine communal. Mme le Maire demande au Conseil s'il désire faire un don. Le Conseil note que les communes doivent s'entraider et que si cette situation était la nôtre nous serions reconnaissants ne pas être seuls et de pouvoir compter sur le soutien des autres communes. Le Conseil à l'unanimité vote un don de 500 €. Contact sera pris auprès de la Trésorerie pour les modalités de versement.

DIVERS

le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUI-HD) est en cours de modification
Par arrêté, le président d'Evreux Portes de Normandie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du PLUI, qui a pour principaux objets d'apporter les corrections et rectifications à des erreurs matérielles et intégrer des ajustements au règlement et ses annexes.

L'enquête publique relative à cette modification a lieu du lundi 31 mai 9h00 au mercredi 30 juin 2021 17h00.

Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie de Gauville la Campagne.

Le Commissaire enquêteur se trouvera à la disposition du public en mairie de Gauville la Campagne le vendredi 11 juin de 14h à 17h. Une note a été envoyée par mail et papier aux habitants.

Concernant Gauville la Campagne, il est noté le classement en non constructible de l'espace vert du Jardin Thierry, de même que le terrain près de l'église et la mention du talweg derrière le Clos des Vergers. Le classement en zone agricole du terrain derrière la Fosse Marie a encore été refusé, il reste en 2Aux.

Mme le Maire rend compte de l'intervention du street artiste Oré auprès des enfants de l'école.

Ces derniers et les maîtresses ont beaucoup apprécié cette activité originale et créatrice.

Le Conseil remercie l'enseigne Bricoman qui a offert le matériel et les supports nécessaires.

Le mail d'un administré demandant le goudronnage du chemin d'Arrouard a été transmis au Conseil ainsi que la réponse apportée. Lecture est donnée de cet échange. Le Conseil confirme qu'il n'est pas prévu de goudronnage des chemins ruraux.

Il est demandé que soit mis de la terre sur les tontes versées par les habitants riverains du chemin du Brouillard sachant que cette pratique doit cesser. De même il est rapporté qu'une des habitations rue d'Aviron verse ses eaux usées dans le chemin communal derrière. Un courrier sera rédigé pour y remédier.

Relais de téléphonie mobile. La mairie est saisie d'un projet d'implantation d'un pylône accueillant Bouygues et SFR à l'emplacement privé du magasin CLAAS tracteur. Une étude de pollution du sol est en cours. Ce projet est indépendant de la première antenne posée. Il ne paraît pas en notre pouvoir de nous y opposer. Une information sera rédigée aux habitants

Le Département a été contacté pour que soit mis en place la signalisation provisoire sur le carrefour de la rue des Bruyères et de la rue du Neubourg et pour donner son avis sur le radar à l'entrée de la commune par la Fosse Marie, radar qui ne donne pas satisfaction à ce jour.

M Bureau rend compte de la réunion concernant le service de garde particulier proposé par EPN. Il souligne beaucoup de contradictions et un projet non suffisamment ficelé. Les personnes intervenantes ne sont pas assez assermentées et n'ont donc pas les outils pour intervenir dans un litige avec le risque d'outrepasser leurs droits et donc un problème de responsabilité pour la commune. Il y a un côté dissuasif intéressant mais il est rare de faire un flagrant délit. Le Conseil décide d'attendre que le projet mûrisse

M STEIN rend compte de l'avancement du nouveau site internet. Il est créé, les comptes et noms de domaine sont réservés. L'application pour les alertes est en cours de réalisation. Il convient de suivre la formation pour alimenter le site qui aura lieu mercredi prochain à 20h.

Mme Losseau rapporte le vol de fleurs près de l'église.

L'entreprise intervient la semaine prochaine pour rétablissement du fonctionnement des cloches

Le Conseil s'organise pour la tenue du bureau de vote des élections

Fin de la séance à 22h30